

# L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE—L'ORDRE DE PRIORITÉ DES DISCUSSIONS

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre suppléant. Il a parlé d'autres discussions et clarifications. Seront-elles faites avant ou après qu'on aura abordé les nombreux autres problèmes que le premier ministre a mentionnés quand il a appelé la question constitutionnelle la boîte de Pandore?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Je le répète, si le premier ministre du Québec veut des précisions sur les termes de la charte, nous les lui donnons avec plaisir.

**M. MacInnis:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant de donner la parole au député, je signale que cinq ou six députés ont des questions supplémentaires. Il se pourrait que toute la période des questions porte sur ce sujet. Ce sont les députés eux-mêmes qui en décident. Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je reviens à ma première question et je dois donc poser une question supplémentaire. Quelle priorité le premier ministre suppléant accordera-t-il à la question constitutionnelle, étant donné les remarques qu'a formulées ce matin le premier ministre à la conférence de presse où il a dit que le gouvernement avait à régler un grand nombre d'autres problèmes graves?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le député viendra avec le premier ministre, je pense, qu'il y a bien des questions urgentes et importantes qui réclament toutes nos soins.

# L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE—L'EXPIRATION DE LA LOI SUR LES PROGRAMMES ÉTABLIS (ARRANGEMENTS PROVISOIRES)—LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme il semble s'agir à l'heure actuelle des mesures de sécurité sociale et que la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires) qui expire l'année prochaine vise aussi ces questions, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si des négociations portant sur les dispositions de cette loi sont en cours.

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Pas encore, monsieur l'Orateur.

# LE PROJET DE CHARTE—LA DATE LIMITE D'ACCEPTATION

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. La date limite du 28 juin reste-t-elle ferme ou sera-t-elle reportée?

[L'hon. M. Sharp.]

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Non, monsieur l'Orateur, la date limite reste le 28 juin.

# LA CONFÉRENCE ET LA POSSIBILITÉ D'UN VETO

**M. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Les observations faites par le premier ministre pour conclure—certains disent maintenant malheureusement—la conférence de Victoria ont suscité quantité de conjectures. Certaines provinces auraient en fait laissé entendre qu'il faudrait, en cas de veto, renoncer à tenir d'autres débats constitutionnels. Cette position a-t-elle été formulée et consignée officiellement lors de la conférence?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, les seules décisions qui, je crois, ont été formellement acceptées étaient celles qui figuraient dans le projet de charte et dans le communiqué. Il a été alors convenu, après trois ans de travaux, que les premiers ministres avaient jusqu'au 28 juin pour prendre une décision sur ces propositions après avoir consulté leur gouvernement respectif.

# L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE—LA QUESTION DE LA RÉFORME

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Comme le premier ministre suppléant a admis—et nous sommes tous d'accord naturellement—que l'on a mis le veto à l'entente, ne sommes-nous pas ainsi forcés, de même que le gouvernement aussi, de reconnaître qu'il appartient et qu'il appartiendra au Parlement impérial, jusqu'à la conclusion d'une entente, d'effectuer des changements à la constitution?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, il en sera ainsi, bien sûr, jusqu'à ce que nous rapatriions l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

\* \* \*

# LA JEUNESSE

# L'ÉTUDE CULTURELLE ENTREPRISE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère procède actuellement à une étude appelée *Youth Cultural Study 1971* dans laquelle on a demandé à 200 jeunes de recueillir secrètement des renseignements très personnels sur d'autres jeunes?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, mon ministère procède effectivement à une semblable étude culturelle de la jeunesse. Les autres observations du député sont fausses, comme d'ailleurs l'article où il les a puisées. Il n'y a rien de secret dans ces travaux.